

## MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 8 JANVIER 2025 A 19H00

#### Etaients présents :

|  |   |
|--|---|
| Mme Marie Jeanne DABADIE, Maire                    | M. Alain FUSTIER, Conseiller municipal            |
| Mme Anne DE CASTRO, 2 <sup>ème</sup> Adjointe      | M. Joseph ROMERA, Conseiller municipal            |
| Mme Philomène BOURGEOIS, 3 <sup>ème</sup> Adjointe | M. Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal      |
| M. Michel CHALOIN, 4 <sup>ème</sup> Adjoint        | Madame Sandrine MICHALLAT, Conseillère Municipale |
| M. Jean-Luc TOURNIER, 5 <sup>ème</sup> Adjoint     | Mme Sophie MACCAGNO, Conseillère municipale       |
| Mme Sandrine MARCHAND, Conseillère municipale      | Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale   |
| Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale       | Mme Jackie CHALANCON, Conseillère municipale      |
| M. Jean-Pierre PERROT, Conseiller Municipal        | M. Alexandre MATRAIRE, Conseiller Municipal       |

La séance du Conseil Municipal a débuté à 19h00

Madame Sandrine MARCHAND est désignée comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

#### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1 Décisions du Maire**
- 2 Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission**

#### POINTS DIVERS

#### **DÉCISIONS DU MAIRE PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22**

Les dispositions du Code Général des Collectivités permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain de nombre de compétences actés. La délibération n° 2020-009 du 10 juin 2020 a été prise en ce sens.

## **Au titre des conventions visées au nom de la collectivité**

Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du centre médico-scolaire situé à Saint-Marcellin pour un montant de 455,10€ (123 élèves).

### **Délibération n°1 : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission** **Rapporteur : Marie-Jeanne DABADIE**

Monsieur Thierry FEUGIER, par courrier du 9 décembre 2024 adressé à Madame la Préfète de l'Isère, a souhaité se démettre simultanément de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Cette démission a été acceptée le vendredi 20 décembre 2024 par Madame la Préfète de l'Isère.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n°2020-009 du 10 juin 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang de l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé suivant, il est proposé au Conseil Municipal :

**DE MAINTENIR** le nombre d'adjoints au Maire à 5 (cinq)

**DE POURVOIR** au remplacement du poste de premier adjoint laissé vacant

**DE DECIDER** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le deuxième rang (premier adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire)

**DE PROCEDER** à l'élection du premier adjoint au scrutin secret à la majorité absolue

Sont Candidats : Monsieur Christophe MOCELLIN et Monsieur Joseph ROMERA

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 16

Majorité absolue : 9



## **Monsieur Christophe MOCELLIN est élu avec 9 voix**

**DE CHARGER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

### **Points divers**

#### **Démission Monsieur Max Belle**

Monsieur Max Belle a présenté sa démission à Madame le Maire le 23 décembre 2024. Le conseil municipal compte dorénavant 16 membres.

#### **Prochains conseils municipaux**

Mercredi 22 janvier 2025

Mercredi 19 février 2025

Mercredi 26 mars 2025 – Vote du budget

Mercredi 16 avril 2025 (option)

Mercredi 21 mai 2025

Mercredi 25 juin 2025

Mercredi 10 septembre 2025

Mercredi 15 octobre 2025

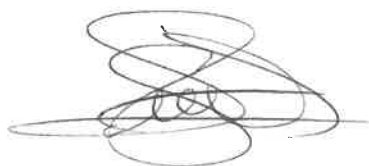
Mercredi 19 novembre 2025

Mercredi 17 décembre 2025

#### **Organisation de navettes gratuites marché le samedi matin**

La ville de Saint Marcellin va mettre en place une navette permettant aux usagers d'accéder au marché de Saint-Marcellin le samedi matin sur la durée des travaux du centre-ville (du 11 janvier au 26 juillet)

La Secrétaire de Séance



Sandrine MARCHAND

Le Maire



Marie-Jeanne DABADIE